

*ACTIVITÉS EXTÉRIEURES**Janvier-février 1990***Afrique****Angola**

Comme déjà relaté dans le numéro précédent de la *Revue*, les évaluations de l'état nutritionnel des populations effectuées régulièrement par les équipes du CICR ont confirmé que la situation sur le plan alimentaire était pire que ces dernières années, à la même époque, dans plusieurs districts du sud des provinces de Huambo et de Benguela. Durant la période concernée, le CICR a donc intensifié ses efforts d'assistance alimentaire en faveur de la population civile victime des effets conjugués de la sécheresse et du conflit. Un cinquième avion de type Twin Otter est venu renforcer le dispositif logistique mis en place afin d'acheminer des vivres depuis la côte atlantique jusqu'aux municipalités des provinces de Benguela, Bie et Huambo. Outre des distributions de nourriture à grande échelle, l'état nutritionnel de la population constaté à Ganda (province de Benguela) a nécessité l'ouverture, le 7 février, d'un centre de réhabilitation médico-nutritionnelle. De plus, le CICR a également apporté un soutien à *Caritas* qui organise des «soupes populaires» à l'intention des groupes particulièrement défavorisés. Au total, le CICR a distribué 2270 tonnes de vivres, du 1^{er} janvier au 28 février, en faveur de quelque 100 000 personnes.

Par ailleurs, le 17 janvier, les autorités angolaises ont libéré deux prisonniers namibiens et les ont remis au CICR. Tous deux avaient été visités à trois reprises par les délégués du CICR au cours de leur captivité. Un délégué les accompagnait, le jour de leur libération, sur le vol qui les a ramenés à Windhoek.

Sud-est de l'Angola

Les combats qui font rage dans le sud-est de l'Angola entre les forces gouvernementales et les combattants de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) ont entraîné un afflux massif de blessés à l'hôpital de Luangundu où travaille une équipe médicale du CICR. Afin d'aider le personnel chirurgical local à faire face au nombre croissant des admissions, le CICR a dépêché sur place un chirurgien chargé de dispenser des cours de formation. De plus, le CICR procure régulièrement des médicaments et du matériel médical à cet hôpital.

Par ailleurs, au début de janvier, une équipe du CICR a visité, conformément aux critères de l'institution, 205 soldats des forces gouvernementales en mains de l'UNITA. A cette occasion, les prisonniers ont reçu une assistance matérielle.

Ouganda

Suite à un afflux de blessés en provenance du Soudan à l'hôpital de Moyo, au nord-est de l'Ouganda, le CICR a dépêché sur place une équipe chirurgicale basée normalement à Lokichokio, où sont traitées les victimes du conflit soudanais. L'équipe du CICR s'est mise au travail dans l'une des deux salles d'opération de l'hôpital, tandis que les techniciens du CICR ont aménagé une infirmerie dans une ancienne prison située à trois kilomètres de Moyo. Cette unité de soins, créée pour l'occasion afin de désengorger l'hôpital, a accueilli les blessés opérés par l'équipe du CICR. Ceux d'entre eux qui nécessitaient des soins postopératoires importants ont été évacués par avion vers l'hôpital du CICR à Lokichokio, les autres ont été ramenés au Soudan avec du matériel médical et des médicaments adéquats à la poursuite de leur traitement.

Liberia

En janvier, le CICR a mis sur pied un programme d'assistance au Liberia, suite aux combats qui ont éclaté, fin décembre, dans le comté de Nimba, au nord-est du pays. Ces combats ont causé plusieurs centaines de morts, et ont contraint des dizaines de milliers de personnes à trouver refuge en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Deux membres de la délégation régionale du CICR à Lagos sont arrivés début janvier à Monrovia, la capitale libérienne, pour évaluer la situation. Un délégué et deux membres de la Société nationale ont été autorisés à se rendre dans la région de Nimba. Si les besoins médicaux

des victimes étaient pris en charge par les hôpitaux du comté, en revanche les quelque 5000 personnes déplacées manquaient de nourriture et d'articles de toilette pour éviter les risques de malnutrition et d'épidémie. Le CICR a immédiatement fourni du riz, de l'huile comestible et du savon, que le personnel de la Croix-Rouge libérienne s'est chargé de distribuer.

En même temps, la déléguée régionale du CICR basée à Lomé s'est rendue en Côte d'Ivoire pour y évaluer, en compagnie de représentants de la Société nationale, la situation des réfugiés libériens. Le CICR a fourni à la Croix-Rouge ivoirienne une aide initiale sous forme d'appui logistique et de troussees de premiers secours, et a contribué à organiser un programme d'assistance. Quant à la Ligue, elle s'est chargée de l'organisation des secours, lançant un appel d'un montant de 820 000 francs suisses afin de permettre à la Société nationale de distribuer pendant trois mois une assistance matérielle et alimentaire aux réfugiés les plus démunis.

Sénégal/Mauritanie

En janvier, le CICR a rapatrié 23 pêcheurs sénégalais que les autorités mauritaniennes venaient de libérer. Ces hommes avaient été pris en flagrant délit de pêche dans les eaux territoriales mauritaniennes en août dernier, alors que des affrontements interethniques avaient suscité de graves tensions entre la Mauritanie et le Sénégal et que les deux pays venaient de rompre leurs relations diplomatiques. Les pêcheurs ont été remis au CICR dans la capitale mauritanienne le 14 janvier. Un délégué les a accompagnés à la frontière, où les attendaient des représentants des autorités sénégalaises.

Somalie

Les combats qui affectent le nord-ouest de la Somalie ont causé de nombreuses victimes. Le nombre croissant de blessés arrivant à l'hôpital du CICR à Berbera a nécessité l'envoi sur place, début février, d'une deuxième équipe chirurgicale.

Soudan

Durant la période concernée, le CICR a intensifié ses démarches auprès des autorités soudanaises afin de pouvoir reprendre au plus tôt ses vols de secours à destination du Sud-Soudan, inaccessible par avion depuis la fermeture de l'espace aérien soudanais prononcée par Khartoum le 3 novembre à l'encontre de toutes les organisations

humanitaires y travaillant. Les 3 et 4 février, le CICR a été autorisé à organiser des vols à destination de Wau et de Malakal afin de remplacer les délégués qui s'y trouvaient. Hormis ces deux vols, le CICR n'a pas été en mesure de reprendre de manière régulière ses activités au Sud-Soudan.

Là où le CICR disposait de personnel (Wau, Juba, Malakal), les activités de secours se sont poursuivies durant la période considérée dans la mesure où l'état des stocks le permettait. En revanche, partout ailleurs les activités ont été stoppées. Devant cet état de fait, les délégués du CICR ont tenté de se déplacer au Sud-Soudan par voie routière à partir de Lokichokio (Kenya). A la fin janvier, deux convois ont pu rejoindre la localité de Bor, où une base logistique a été aménagée afin d'atteindre d'autres destinations.

Amérique latine

El Salvador

La protection et l'assistance à la population civile et aux détenus sont restées au cœur des activités de la délégation à El Salvador durant les deux premiers mois de l'année. En effet, si la situation est dans l'ensemble plus calme qu'à la fin de l'année 1989, des combats sporadiques continuent d'éclater entre les combattants de l'opposition armée (FMLN) et l'armée salvadorienne et l'état de siège n'a pas été levé.

Dans ce contexte, les délégués ont toutefois pu évacuer des blessés des deux parties et reprendre les activités médicales habituelles ainsi que le travail d'Agence. De plus, le CICR a assuré l'évacuation vers un pays tiers de 32 invalides de guerre du FMLN, qui avaient été amnistiés.

La détention est cependant restée au centre des préoccupations de la délégation. Une grande partie des détenus arrêtés au cours des mois de novembre et décembre 1989 ont certes été relâchés, mais ceux qui sont restés incarcérés, ainsi que les personnes récemment emprisonnées, ont été suivis de près par les délégués.

Au total, durant les mois de janvier et février 1990, 496 visites ont été effectuées dans une centaine de lieux de détention. A l'enregistrement et aux entretiens sans témoin, il faut ajouter l'assistance médicale qui a été quotidienne, notamment dans la prison de San Miguel.

Les délégués ont également rédigé deux mémorandums relatifs aux événements des mois de novembre et décembre 1989, l'un destiné aux autorités salvadoriennes, l'autre au FMLN. Ces documents abordent

des questions touchant la protection de la population civile, le respect de la neutralité des hôpitaux et l'évacuation des blessés.

L'importance de la diffusion a été encore une fois soulignée et les délégués ont renforcé leurs contacts avec les autorités locales. Le CICR a aussi pu faire des émissions d'information sur son rôle et ses activités, par le biais de radios locales.

Panama

Le 20 février, le CICR a dépêché deux délégués, dont un médecin, en Floride pour visiter le général Manuel Noriega et trois autres prisonniers, en vertu du mandat qui lui a été conféré par les Conventions de Genève. Les délégués se sont entretenus avec ces quatre personnes au «Metropolitan Correctional Centre» de Miami, où ils sont détenus depuis la fin du mois de décembre 1989.

Au terme de plusieurs visites aux camps de «Empire Range» et de «Fort Clayton» situés dans la zone du canal, les délégués ont pu enregistrer 149 prisonniers, après que les autorités américaines ont procédé à la libération de la majeure partie des détenus. Au cours du mois de février, ces camps ont été fermés et les prisonniers restant transférés dans des lieux de détention panaméens, où les délégués ont commencé à les visiter dès le 26 février. Dans ce contexte, les délégués ont aussi recueilli et remis de nombreux messages familiaux.

Nicaragua

A l'approche des élections présidentielles du 25 février 1990, le président Ortega a annoncé la libération des personnes détenues pour des motifs de sécurité. Un décret d'amnistie concernant 1190 prisonniers a été approuvé par l'Assemblée nationale, le 7 février. Il s'agit essentiellement de membres des mouvements d'opposition, mais aussi de 39 anciens membres de la garde nationale du régime de Somoza.

Dans ce contexte, les délégués ont visité les détenus de la prison de Tipitapa, près de Managua, la veille de leur libération, qui a eu lieu le 9 février, et leur ont remis des vêtements civils. Le CICR s'est par ailleurs chargé du transport de 138 personnes amnistiées, les autorités ayant assuré celui des autres; la délégation a également fourni des colis de vivres aux filiales de la Croix-Rouge nicaraguayenne afin qu'elles les remettent aux prisonniers libérés.

Sachant qu'une partie des détenus pour raison de sécurité — environ une centaine — n'avaient pas bénéficié du décret d'amnistie, la délégation a ensuite entrepris de faire une nouvelle tournée de tous

les lieux de détention visités par le CICR: elle devrait se dérouler au mois de mai.

Tout comme à El Salvador, la protection de la population civile constitue un important volet de l'activité du CICR au Nicaragua. Au cours de nombreuses sorties sur le terrain, les délégués ont organisé des séances d'information, appelées «charlas», dans les villages, remis de l'assistance non-alimentaire, soigné et évacué des blessés civils. Au plan du travail d'Agence, la délégation de Managua a traité 1030 messages Croix-Rouge.

Signalons par ailleurs que certains délégués en poste au Nicaragua sont allés prêter main-forte aux équipes en place à El Salvador et dépêchées au Panama en raison des troubles récents.

Asie

Conflit afghan

L'activité du CICR en faveur des victimes du conflit est restée très importante au début de l'année 1990. L'intensification des combats aux alentours de la ville afghane de Khost, au sud de Kaboul, a entraîné un afflux de blessés à l'hôpital du CICR à Peshawar, où une quatrième équipe chirurgicale a dû être appelée temporairement en renfort. L'hôpital dont dispose le CICR à Kaboul a, lui aussi, été fortement mis à contribution durant la période considérée, particulièrement à la fin du mois de février lorsque la capitale afghane a été touchée par des attaques de roquettes.

Parallèlement, les délégués basés au Pakistan comme en Afghanistan ont poursuivi l'ensemble de leurs activités. De nombreuses missions ont ainsi été conduites, à partir du Pakistan, dans diverses provinces afghanes, et les visites aux personnes détenues par l'opposition se sont poursuivies. Ce début d'année a en outre été marqué, simultanément, par de nombreux déplacements en province de délégués basés en Afghanistan, dans les sous-délégations que le CICR a ouvertes à Herat et à Mazar-i-Sharif en août 1989; ces missions visaient principalement à mener à bien des activités liées à l'Agence de recherches et à prendre des contacts permettant au CICR de développer son action dans des provinces où sa présence est nouvelle. Dans le domaine de la détention, signalons en outre qu'une équipe de délégués a achevé, le 8 janvier, une troisième série complète de visites aux prisonniers condamnés, détenus à Pul-I-Charki, à Kaboul. Une assistance matérielle constituée de vêtements chauds et de couvertures

a de plus été apportée, en janvier, aux détenus de cette prison. Enfin, une équipe de délégués a réalisé, toujours en janvier, une deuxième série de visites aux prisonniers condamnés détenus à la prison provinciale de Farah, visités une première fois en juin 1989.

Notons par ailleurs que le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a effectué en février une mission qui l'a conduit dans les capitales afghane et pakistanaise. Les entretiens qu'il a eus à cette occasion, notamment avec le président de la République démocratique d'Afghanistan, M. Najibullah, le ministre pakistanais des Affaires étrangères, M. Yacoub Khan, et le président du gouvernement intérimaire de l'opposition afghane basé au Pakistan, M. Mojaddedi, ont permis au CICR de présenter au plus haut niveau les activités qu'il déploie dans le cadre du conflit afghan et de discuter en profondeur les préoccupations qui sont les siennes, en particulier dans le domaine de la protection.

Sri Lanka

Les activités que le CICR a été en mesure de déployer dès le mois d'octobre 1989 au Sri Lanka se sont poursuivies avec intensité au cours de la période considérée. Les délégués ont ainsi continué leur tournée de visites dans de multiples lieux de détention du pays (camps militaires, prisons et postes de police), et ce sont près de 2500 détenus qui ont été visités par le CICR en janvier et février. Parallèlement, le travail lié à l'Agence de recherches s'est poursuivi à un rythme soutenu, les bureaux de la délégation à Colombo recevant chaque jour une moyenne de 20 demandes concernant des personnes portées disparues à la suite des affrontements. Le CICR, afin de faciliter ses activités dans le pays, a basé deux équipes, l'une à Kandy, au centre de l'île, et l'autre à Matara, au sud, d'où les délégués couvrent, respectivement, les provinces du centre et du sud. Par ailleurs, des équipes de délégués ont continué d'effectuer, en ce début d'année, des missions dans différentes régions du pays, en particulier dans le nord et l'est, où le CICR n'avait pas encore pu se rendre, afin d'y évaluer la situation, notamment en matière de besoins médicaux. Enfin, le CICR a poursuivi un important programme, entrepris en décembre 1989, de diffusion du droit international humanitaire. Un délégué spécialisé en diffusion aux forces armées a ainsi donné dans plusieurs bases militaires, dont celles de Jaffna, Trincomalee et Vavuniya, des cours théoriques, parfois assortis d'exercices pratiques, portant essentiellement sur le respect des règles humanitaires fondamentales.

Conflit cambodgien

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur des victimes du conflit cambodgien en cherchant à développer plus particulièrement l'action médicale et celle de l'Agence de recherches qu'il mène au Cambodge, parallèlement à celles qu'il réalise sur la frontière thaïlandaise. Une équipe de délégués a pu se rendre pour une semaine, en janvier, à Battambang, où le CICR avait reçu l'autorisation, en octobre 1989, de développer ses activités. Le CICR n'a toutefois pas encore été en mesure d'installer sur une base permanente une équipe dans cette ville.

Du côté thaïlandais de la frontière, le CICR a continué à être vivement préoccupé par le sort des civils khmers déplacés, particulièrement ceux administrés par la faction du Kampuchéa démocratique. En janvier, la population de 4400 civils du camp de Borai, situé dans le secteur sud de la frontière et administré par le Kampuchéa démocratique, a ainsi été transférée, sans que le CICR n'ait été en mesure de s'assurer de son consentement, vers des sites à proximité de la frontière, dans une zone où les organisations humanitaires n'ont pas accès. Le CICR a exprimé sa vive préoccupation quant à l'emplacement des nouveaux sites qui se trouvaient dans une région minée et infestée de malaria et a entrepris vainement auprès des responsables du camp et des autorités thaïlandaises des démarches visant à ce que l'ensemble de la population de Borai soit transféré au camp de Site K; ce camp, ouvert en mai 1989 sur requête du CICR et des organisations internationales, est destiné à regrouper la population civile administrée, dans le secteur sud de la frontière, par le Kampuchéa démocratique, dans un site se trouvant à l'écart des zones conflictuelles et accessible aux services humanitaires.

Chine/Viet Nam

Le 19 janvier ont été libérés, simultanément, 17 prisonniers de guerre vietnamiens et cinq prisonniers de guerre chinois, que le CICR avait visités par le passé. Un délégué du CICR a assisté à la remise de ces prisonniers à leurs autorités respectives.

Philippines

En ce début d'année, la délégation du CICR dans ce pays a été tragiquement endeuillée. En effet, un délégué du CICR et un membre de la Croix-Rouge philippine ont été mortellement touchés, le 19 janvier, dans l'île de Mindanao, lors d'une embuscade.

L'équipe dont faisaient partie les victimes revenait d'une tournée d'évaluation et se trouvait à bord de deux véhicules — distinctement marqués de croix rouges — lorsque l'attaque s'est produite, au nord de Cotabato City. Quatre jeunes gens en civil ont arrêté les véhicules pour demander de l'argent et voler du matériel. Soudain, des coups de feu ont été tirés sur la seconde voiture, atteignant grièvement deux des occupants.

Walter Berweger, délégué du CICR, et Juanito Patong, de la Croix-Rouge philippine, sont décédés pendant leur transport à l'hôpital de Cotabato. Un employé local du CICR, Roberto Mira, a été légèrement blessé.

Walter Berweger dirigeait depuis huit mois la sous-délégation de Mindanao. Il avait été auparavant administrateur du CICR au Liban et au Pakistan puis délégué à El Salvador, avant de travailler au siège de l'institution puis de partir pour les Philippines.

Dans une déclaration publique, le CICR a exprimé sa profonde sympathie aux familles des trois collaborateurs de la Croix-Rouge et a qualifié cette agression mortelle d'«acte odieux». Il a également souligné que ce tragique événement ne faisait que confirmer la nécessité absolue de respecter en tout temps les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge si l'on voulait que les délégués puissent accomplir leur mission humanitaire neutre et impartiale.

Moyen-Orient

Liban

Tandis que le CICR mettait tout en œuvre pour venir en aide aux victimes du conflit libanais, les deux délégués enlevés en octobre dernier à Saïda, Emanuel Christen et Elio Erriquez, entamaient leur cinquième mois de captivité.

Le CICR a fait une déclaration le 6 février, quatre mois jour pour jour après l'enlèvement des délégués, exhortant toutes les parties au Liban, ainsi que les gouvernements qui ont garanti leur soutien, à intensifier encore leurs efforts pour obtenir la libération des deux otages. L'institution a qualifié cet enlèvement de particulièrement inacceptable au moment même où elle s'efforçait d'obtenir une trêve dans les combats au Liban afin de pouvoir venir en aide aux victimes. Une fois de plus, le CICR a lancé un appel pour la libération des deux hommes et a déclaré que leur détention constituait une grave violation

du respect dont ses délégués avaient besoin pour accomplir leur mission humanitaire.

A Genève, des comités de soutien ont organisé, le 6 février, un rassemblement au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour manifester leur solidarité avec les otages du CICR.

Dans l'intervalle, les représentants du CICR ont poursuivi leurs démarches auprès des pays et des groupes susceptibles de contribuer à la libération inconditionnelle des délégués. Cependant, à fin février, on était toujours sans nouvelles d'Emanuel Christen et d'Elio Erriqez.

Les combats entre forces chrétiennes rivales qui ont fait rage à Beyrouth-Est et aux environs ont causé des milliers de morts et de blessés en février. Les tirs de blindés, d'artillerie et de roquettes ont entraîné des destructions massives et contraint les civils à se réfugier dans des abris pendant des jours entiers.

Dans les hôpitaux regorgeant de blessés et parfois touchés par les bombes, les secours essentiels n'ont pas tardé à manquer. Les blessés étaient couchés dans les couloirs, les morgues étaient pleines et les hôpitaux ont rapidement lancé des appels d'urgence portant sur les secours médicaux, l'oxygène et les vivres. L'eau s'est également faite rare et, faute d'électricité, les hôpitaux ont dû utiliser les générateurs de secours 24 heures sur 24.

A plusieurs reprises, le CICR a appelé à une trêve humanitaire pour permettre à ses délégués de porter assistance aux victimes des combats, décrivant la situation des civils comme désespérée. Il a été en mesure d'aider les hôpitaux dans le nord de la ville pendant les tout premiers jours mais, à Beyrouth-Est, les affrontements se sont poursuivis avec intensité et les cessez-le-feu obtenus ont été rompus l'un après l'autre.

Une semaine après le début des combats, le CICR et la Croix-Rouge libanaise ont pu entrer dans Beyrouth-Est avec un convoi chargé de secours. Des médicaments, du matériel médical, des ballons d'oxygène, des vivres et de l'essence pour les générateurs ont été distribués à plusieurs hôpitaux, et des livraisons supplémentaires ont été effectuées au cours des jours suivants. Un certain nombre de blessés et de dépouilles mortelles ont également pu être évacués sur Beyrouth-Ouest.

L'Agence de recherches a été fortement mise à contribution pour résoudre les milliers de demandes de nouvelles dues à l'arrêt des moyens de communication (poste et téléphone). Enfin, depuis le début des affrontements, la délégation a visité plus de 900 prisonniers capturés au cours des combats par les deux parties.

Sahara occidental

Le directeur des Opérations du CICR s'est rendu au Maroc à mi-janvier afin de s'entretenir au ministère des Affaires étrangères du sort des prisonniers détenus, dont certains depuis 12 ans, du conflit du Sahara occidental. Le représentant du CICR a plus particulièrement évoqué le cas de 200 prisonniers de guerre marocains aux mains du Front Polisario, que ces derniers avaient déclaré libérables en mai 1989: il a mis l'accent sur la disponibilité du CICR pour finaliser les modalités permettant d'organiser leur libération et leur retour dans leur patrie.

Irak-Iran

Le CICR a rapatrié en janvier 70 prisonniers de guerre irakiens et iraniens malades ou blessés, après que l'Iran et l'Irak eurent décidé de les libérer unilatéralement.

C'est ainsi que le 17 janvier, 50 prisonniers ont été confiés aux délégués du CICR à Téhéran. Accompagnés par une équipe formée de deux délégués, d'un médecin et de deux infirmiers, ils ont ensuite été transportés à Badgad à bord d'un appareil affrété par le CICR pour être remis à leur arrivée entre les mains de représentants des autorités irakiennes.

Le lendemain, ce sont 20 prisonniers iraniens qui embarquaient avec l'équipe du CICR à bord du même avion pour le vol de retour vers Téhéran, où ils étaient remis aux autorités iraniennes.

Les délégués et les médecins du CICR se sont entretenus individuellement et sans témoin avec tous les prisonniers avant l'opération de rapatriement, afin de s'assurer qu'ils étaient en état de voyager et maintenaient leur intention de retourner chez eux.

Europe

Roumanie

Dès le 22 décembre, jour de la chute du régime de M. Ceausescu, une équipe de délégués du CICR était sur place à Bucarest. Les événements ont provoqué une importante mobilisation humanitaire en faveur de la Roumanie. Durant la phase de première urgence, le CICR s'est employé à coordonner l'assistance matérielle et médicale émanant en grande partie des diverses Sociétés nationales. Les 20 et 21 janvier, à Bucarest une réunion des représentants de 21 Sociétés nationales, de la

Ligue et du CICR a abouti à une répartition claire des activités. Basées sur des évaluations très approfondies dans cinq régions-tests, des priorités ont été établies en faveur de trois grands groupes de victimes: les enfants abandonnés de moins de trois ans, les handicapés et les personnes âgées. La responsabilité générale de la coordination des programmes d'assistance en faveur de ces groupes est du ressort de la Ligue, selon un accord *ad hoc* signé par le CICR et celle-ci. Le CICR reste toutefois engagé dans un programme de distribution de matériel chirurgical et de médicaments. La première des quatre distributions a commencé dès fin février.

Dès le début des événements, le CICR a cherché à visiter les personnes arrêtées et a effectivement pu visiter quelques détenus au tout début du mois de janvier. A partir du 6 février, les délégués ont entamé une série de visites aux personnes détenues, tout d'abord au palais de Justice à Bucarest, puis à Sibiu, Aiud, Timisoara, Arad, Cluj et Alba Julia, notamment.
